

AFFICHÉ LE

20 FEV. 2024

Le Maire,



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER
RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE
LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 18 décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Ghyslaine CUNY, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Hervé BLANC, Agnès BERGE, Sylvie BERTHELEMY, Jacques BIBES, Bernard PASQUET, Catherine THOMPSON,

EXCUSÉS : Claude MARTIN, Vincent RAYNAUD, Jean-Luc DIEU, Jean-Michel BERGES, Danielle BERTHOMIER, July DESCROIX, Maddy DUBOUILH, Chantal LESCORCE, Élodie MARTIN, Bruce QUERMENT, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Ghyslaine CUNY, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Hervé BLANC, Sylvie BERTHELEMY, Jacques BIBES.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard PASQUET,

☪ ☪ ☪

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

PRÉSENTS : 13

EXCUSÉS AVEC POUVOIRS : 10

☪ ☪ ☪

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, valablement délibérer.

Il est procédé à l'examen des questions à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
(Convocation du 12 décembre 2023)

- I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**
- III. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS**
- IV. PATRIMOINE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**
 - A. Fixation de la redevance SPANC 2024
 - B. Détermination de la surtaxe Eau et Assainissement 2024
 - C. Fixation du prix de l'Eau 2024
- V. FINANCES**
 - A. Décisions Modificatives
 - 1. Budget Principal : Décision Modificative n° 3
 - 2. Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Décision Modificative n° 3
 - 3. Budget Annexe du Camping Les Genêts : Décision Modificative n° 3
 - 4. Budget Annexe du Camping Les Oyats : Décision Modificative n° 2
 - B. Fixation des Tarifs Communaux 2024
 - C. Participation aux frais de chauffage de la Basilique
 - D. Rénovation énergétique du Musée et du Palais des Congrès : Demande de subventions
 - E. Demande d'aide financière (Prêt Intracting) au S.D.E.E.G. pour le renouvellement de l'Éclairage Public sur la Commune 2^{ème} Tranche : Demande de subventions
 - F. Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) : Travaux de réhabilitation du Centre d'Hébergement
 - G. Admission en non-valeur - Délibération à portée générale
 - H. Application des dispositions de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - I. Régularisation d'écritures pour le Budget de la Zone Artisanale
 - J. Provision pour créances douteuses
 - 1. Budget Principal
 - 2. Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement
 - 3. Budget Annexe du Camping Les Genêts
- VI. RESSOURCES HUMAINES**
 - A. Mise à jour du tableau des effectifs
 - B. Modification de la Charte du Temps de Travail
- VII. QUESTIONS DIVERSES**
 - A. Avis sur la demande de dérogation au repos dominical

❧ ❧ ❧

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Bernard PASQUET est désigné secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 27 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-01

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

III - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

En application de la délibération du Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer en date du 25 mai 2020 chargeant le Maire de prendre en cas de nécessité pendant la durée de son mandat les décisions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et depuis la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 27 novembre 2023, « les décisions » du Maire ont eu pour objet :

- Le 27 novembre 2023

De signer avec la Compagnie Les Geeks au Plateau, 15 rue du Louvre 75001 Paris, le contrat visant à mettre en place une pièce de théâtre intitulée « En attendant le divorce, marions-nous !!! » le samedi 16 décembre pour un montant de 3 663,00 € T.T.C.

- Le 28 novembre 2023

De signer avec le Collège Georges Mandel, sis 27 rue Georges Mandel 33780 Soulac-sur-Mer, l'Association EPGV Médoc, sise 58 route des Goélands 33590 Grayan-et-l'Hôpital, et le SAM Lesparre Médoc, 2 avenue de Bordeaux 33340 Lesparre Médoc, la convention pour la mise en place du dispositif « 2 heures de sport en plus par semaine pour les collégiens » et portant sur la mise à disposition du Gymnase et du Dojo, à titre gratuit, durant l'année scolaire 2023/2024.

- Le 4 décembre 2023

D'accorder à M. et Mme Jean-François JAULENT, 5 rue d'Italie à Soulac-sur-Mer, une concession cinquantenaire de 9 m² (EC25) dans l'extension du cimetière Nouveau des Olives, moyennant la somme de 911,70 €.

- Le 4 décembre 2023

De contracter auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes, un emprunt d'un montant de 200 000,00 € pour financer les travaux d'investissement portés au budget principal de l'exercice 2023.

- Le 4 décembre 2023

De vendre à M. Logan PATARIN domicilié Lieu-dit La Maillolière 79200 Parthenay, deux mobil-homes IRM (116 et 142) du Camping Les Genêts, pour un montant de 1 700,00 €.

- Le 4 décembre 2023

De céder à M. Logan PATARIN domicilié Lieu-dit La Maillolière 79200 Parthenay, deux mobil-homes (36 et 76) du Camping Les Genêts, à titre gratuit.

- Le 7 décembre 2023

De signer avec l'Association Latina Tonic, la convention pour encadrer l'activité entretien remise en forme pour un montant de 45,00 € T.T.C. de l'heure à raison de 3h45 le jeudi 30 novembre et le lundi 4 décembre 2023.

- Le 7 décembre 2023

De signer avec le Cabinet BPM Architectes, 26 rue Peyronnet 33800 Bordeaux, la proposition d'honoraires pour une mission complète de base de maîtrise d'œuvre et mission complémentaire OPC, relative à la rénovation et agrandissement des sanitaires écoles élémentaires, pour un montant de 20 500,00 € H.T. soit 24 600,00 € T.T.C.

- Le 11 décembre 2023
De signer une convention de prestation de service en matière de communication pour la rédaction et l'élaboration du bulletin municipal trimestriel « Climats », pour l'année 2024, dont le montant mensuel est fixé à 620,00 €.
- Le 11 décembre 2023
De signer la convention d'occupation temporaire du domaine public aéronautique portant sur la mise à disposition d'une place au hangar municipal au profit de Monsieur Marc RONDOUIN, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, et pour un montant de 708,35 € H.T.
- Le 11 décembre 2023
De signer la convention d'occupation temporaire du domaine public aéronautique portant sur la mise à disposition d'une place au hangar municipal au profit de Monsieur Jacques BOUR, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, et pour un montant de 708,35 € H.T.
- Le 11 décembre 2023
De signer la convention d'occupation temporaire du domaine public aéronautique portant sur la mise à disposition d'une place au hangar municipal au profit de Messieurs Jean-Luc DELENTE, Didier AUBERT, Claude RABUT, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, et pour un montant de 708,35 € H.T.
- Le 11 décembre 2023
De procéder à la vente de ferraille à l'entreprise SAS DECONS, 1701 route de Soulac 33290 Le Pian Médoc, pour un montant total de 296,00 €.
- Le 11 décembre 2023
De signer le marché de travaux ayant pour objet « Construction de deux kiosques en bois », avec l'entreprise AMB Aquitaine Maison Bois, 6 rue des Métiers 33290 Blanquefort, pour un montant de 71 606,00 € H.T. soit 85 927,20 € T.T.C.
- Le 11 décembre 2023
De signer le marché de services ayant pour objet « Location d'engins avec personnel d'exécution pour le désensablement du Front de Mer », avec la Société CDR Lacroix, 163 route de Montalivet 33930 Vendays-Montalivet, pour un montant annuel maximum de 100 000,00 € H.T. soit 120 000,00 € T.T.C.
- Le 11 décembre 2023
D'instituer une régie de recettes auprès des Services Techniques « Location de bennes » (uniquement pour les déchets verts) selon les modes d'encaissements suivants : numéraires, chèques et virements.
- Le 11 décembre 2023
D'instituer une régie de recettes auprès des Services Techniques « Location de salles, stades, véhicules, engins, outillages, matériel divers, et cautions » selon les modes d'encaissements suivants : numéraires, chèques et virements.

Le Conseil Municipal en prend acte.

IV - PATRIMOINE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-02

Rapporteur : Monsieur Bernard LOMBRIL, Premier Adjoint

A. FIXATION DE LA REDEVANCE SPANC 2024

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à fixer les tarifs du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

En l'absence d'éléments nouveaux, il est proposé de reconduire les mêmes tarifs pour 2024, soit :

- 90,00 € pour le contrôle de conception et d'implantation,

- 78,00 € pour le contrôle de la réalisation des travaux,
- 70,00 € pour le contrôle diagnostic initial ou lors de ventes des installations existantes,
- 16,00 € pour le contrôle périodique des installations,
- Une majoration de 10 % pour les frais généraux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-03

Rapporteur : Monsieur Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint

B. DÉTERMINATION DE LA SURTAXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

Comme chaque année, il convient de fixer le montant de la part d'investissement pour l'eau et l'assainissement qui tient compte à la fois de l'annuité de la dette et des volumes facturés.

À compter du 1^{er} janvier 2024, il est proposé de fixer comme suit les parts d'investissement de l'eau et de l'assainissement :

- Part investissement Eau : 0,67 € H.T./m³ ;
- Part investissement Assainissement : 0,69 € H.T./m³ ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant de la part investissement d'eau et d'assainissement pour 2024, tel qu'exposé ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-04

Rapporteur : Monsieur Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint

C. FIXATION DU PRIX DE L'EAU 2024

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que le prix des abonnements pour 2024.

Pour mémoire, le prix au m³ d'eau (assainissement compris) était en 2023 de 4,3002 € T.T.C./m³ (**hors abonnement**).

Pour tenir compte de l'évolution des dépenses du service (prix de l'énergie, du carburant, du matériel, coût du traitement de l'eau, et prix du traitement des boues de la station d'épuration), il est proposé de procéder à un réajustement du prix de l'Eau.

1. DISTRIBUTION DE L'EAU H.T.

a) Abonnement unique Eau

	2024
15 mm	57,1123
20 mm	76,1578
30 mm	85,6867
40 mm	153,4194
60 mm	228,4857
80 mm	418,8926
100 mm	609,2628

b) Tarif unique du m³ d'eau et investissement eau H.T. (surtaxe)

	2024
Tarif unique/m ³	1,4486
Investiss. (surtaxe)	0,6700
Soit prix consommation Eau/m³ H.T.	2,1186

c) Redevances Agence de l'Eau Adour Garonne tarif H.T.

Lutte contre la pollution	0,3300
Préservation des ressources	0,0932
Soit consommation eau le m³ H.T.	2,5418
Soit consommation eau le m³ T.T.C.	2,6816

2. ASSAINISSEMENT (COLLECTES ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES)

a) Abonnement annuel unique

	2024
Abonnement annuel unique	19,0341

b) Tarif unique du m³ assainissement et investissement H.T. (surtaxe)

	2024
Tarif unique m ³ assainissement	1,0085
Investissement assainissement (surtaxe)	0,6900
Soit prix consommation Eau/m³ H.T.	1,6985

c) Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne tarif H.T.

	2024
Modernisation des réseaux	0,2500
Soit assainissement le m³ H.T.	1,9485
Soit assainissement le m³ T.T.C.	2,1433

3. PRIX DU M³ EAU ET ASSAINISSEMENT T.T.C. (HORS ABONNEMENT)

	2024
Prix du m ³ eau et assainissement H.T.	4,4903
Prix du m ³ eau et assainissement T.T.C.	4,8249

4. FRAIS D'OUVERTURE DE BRANCHEMENT (INCHANGÉS)

Ouverture de branchement d'eau ou pose de compteur Et frais de dossier durant les heures ouvrables	26,68 € H.T.
Ouverture de branchement d'eau ou pose de compteur Et frais de dossier en dehors des heures ouvrables	53,36 € H.T.

5. TARIFS DES TRAVAUX RELATIFS A L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (INCHANGÉS)

La facturation sera basée sur les bordereaux du marché à bons de commandes en cours, Majorés de 10 % pour frais généraux.

6. TARIF DU CONTROLE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS RELIÉES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Contrôle diagnostic	163,00 € H.T.
Majoré de 10 % pour frais généraux.	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

V - FINANCES

A. DÉCISIONS MODIFICATIVES

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-05

Rapporteurs : Monsieur Xavier PINTAT, Maire et Madame Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe

1. Budget Principal : Décision Modificative n° 3

Des ajustements de crédits sont proposés en dépenses et en recettes pour 1 506 495,00 €.

FONCTIONNEMENT

Les augmentations et diminutions de crédits s'équilibrent à 136 370,00 €.

Dépenses

Augmentation de crédits pour 140 270,00 €

Chapitre	Article	Code Service	Désignation	Montant
011	6042	COM05	Débarras les Oyats Sud	12 400,00 €
			Débarras Salle Palais des Congrès	4 800,00 €
	615231	COMST	Entretien et réparation de voirie (<i>Désensablement</i>)	18 170,00 €
	611	COM19	Prestations de service	900,00 €
	6135	COM18	Location de matériel	3 000,00 €

Total chapitre 011				39 270,00 €
012	64131		Personnel non titulaire	95 000,00 €
	6451		Cotisations à l'URSSAF	6 000,00 €
Total chapitre 012				101 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement en augmentation				140 270,00 €

Diminution de crédits pour 3 900,00 €

Chapitre	Article	Code Service	Désignation	Montant
011	60623	COM19	Alimentation	300,00 €
	60632	<i>Petites vacances</i>	Fourniture de petits équipements	400,00 €
	6236		Catalogues et imprimés	200,00 €
	637	COM04	Autres impôts et taxes	3 000,00 €
Total chapitre 011				
011			Total articles en diminution	- 3 900,00 €

Recettes

Augmentation de crédits pour 136 370,00 €

Chapitre	Article	Code Service	Désignation	Montant
013	6419		Remboursement sur rémunération du personnel	2 849,00 €
70	70323		Redevance occupation du domaine public (<i>Plaçages</i>)	56 000,00 €
	70328		Autres droits de stationnement	6 792,00 €
	70361		Redevance à caractère sportif	14 497,00 €
73	7351		Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 730,00 €
74	7473		Subvention département (<i>Nettoyage des Plages</i>)	9 293,00 €
	7478		Subvention fêtes de la Mer	20 000,00 €
	74832		Attribution du Fonds département de péréquation	1 070,00 €
77	7788		Produits exceptionnels divers (<i>Affaires juridiques, assurances</i>)	24 139,00 €
Total Recettes de fonctionnement en augmentation				136 370,00 €

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 1 370 125,00€

Dépenses

Opérations et articles en augmentation

Opération et Chapitre	Article	Désignation	Montant
224 Terrasses casino	2313	Travaux d'assainissement	17 000,00 €
		Travaux de terrassement	19 407,00 €
225 Casino	2313	Etanchéité Toiture terrasse Casino	80 000,00 €
		Dépose et repose 4 unités extérieures	4 600,00 €
		Menuiseries aluminium Thermo-laqué	6 000,00 €
		Réfection plafond du restaurant	6 000,00 €
		Extension câble restaurant	1 476,00 €
		Travaux de peinture suite infiltrations	1 847,00 €
226 Voirie	2315	Travaux fibre rue de la plage	3 450,00 €
		Remplacement équipements Aire de Camping-Car + Réseaux	68 408,00 €
241 Enfouissement lignes téléphoniques	2315	Enfouissement lignes téléphoniques Rue Victor HUGO	1 240,00 €
258 Environnement	2188	Poste de secours, local CAP 33 et WC plage centrale	300 000,00 €
		Panneau d'information plage	10 000,00 €
266 Eclairage Public	2041582	Eclairage public 2 ^{ème} tranche (Frais de dossiers)	94 000,00 €
2691 Communication	2183	Changement PC Tableau numérique	1 052,00 €
		Tableau numérique rue de la Plage	18 244,00 €
271 Skate park	2031	Frais d'études (<i>BERCAT/ANTIDOTE</i>)	13 400,00 €
97086 Matériel	2051	Logiciels	3 415,00 €
	2183	Matériel informatique (Serveurs)	96 000,00 €
	2184	Mobilier (<i>Armoire froide Mairie</i>)	4 920,00 €
	2188	Téléphone portable	250,00 €
97093 Travaux bâtiment	21311	Travaux divers (bornage, main courante...)	12 000,00 €
	21312	MOE et OPC sanitaires école élémentaire	19 600,00 €
	21318	Travaux villa Rose mousse (cuisine, salle de bain, traitement boiserie, poêle à bois, isolation)	35 000,00 €
		Climatisation CMCS	5 000,00 €
		Climatisation CDC R+1	5 103,00 €
		Travaux chapelle de l'Amélie (menuiseries et traitement à la chaux)	11 417,00 €
	2313	Travaux centre d'hébergement (Remise en peinture des bâtiments, changement des toitures, désamiantage, changement des menuiseries)	680 900,00 €
Total des dépenses d'investissement en augmentation			1 592 437,00 €

Dépenses
Opérations et articles en diminution

Opération et Chapitre	Article	Désignation	Montant
224 Terrasses casino	2031	Frais d'études	- 3 592,00 €
226 Voirie	2051	Logiciel de gestion des arrêtés	- 720,00 €
229 Installations sportives	2128	Réfection grillage	- 5 000,00 €
	21318	Finition couverture secours côtier	- 1 000,00 €
		Création pas de tir 100 m	- 85 000,00€
231 Maison médicale	2184	Lampes pour cabinet	- 1 000,00 €
262 Basilique	2184	Panneaux pour exposition	- 4 000,00 €
	21318	Travaux peinture intérieure	- 30 000,00 €
	2313	Plan de gestion	- 25 000,00 €
97093 Bâtiments	2031	Marché de maîtrise d'œuvre Sces techniques	- 50 000,00 €
		Pré saint Gervais Maîtrise d'œuvre pour construction	- 17 000,00 €
Total Opérations et articles en diminution			- 222 312,00 €

Recettes
Opérations et articles en augmentation

Opération et Chapitre	Article	Désignation	Montant
Subventions conseil département de la Gironde (1323)			
271 Terrain naïades	1323	Skate Park	6 000,00 €
97070 Achat de terrain	1323	Acquisition parcelles AP 147 et AP 148 (ENGIE)	9 000,00 €
97093 Bâtiments	1323	Rénovation chapelle de l'Amélie	8 757,00 €
Total Subventions			23 757,00 €
OFI	10226	Taxes d'aménagement	27 265,00 €
224	1641	Emprunt	818,00 €
225			89 323,00 €
258			305 103,00 €
266			90 506,00 €
2691			18 244,00 €
97086			102 484,00 €
97093			711 385,00 €
Total Emprunt 1641			1 317 863,00 €
Total Recettes en augmentation			1 370 125,00 €

33514	MAIRIE DE SOULAC SUR MER	DM n°3 2023
Code INSEE	COMMUNE DE SOULAC BUDGET PRINCIPAL M14	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0.00 €	17 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623 : Alimentation	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0.00 €	18 170.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-637 : Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 900.00 €	39 270.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Personnel non titulaire	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	101 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 849.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 849.00 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0.00 €	0.00 €	0.00 €	56 000.00 €
R-70328 : Autres droits de stationnement et de location	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 792.00 €
R-70631 : A caractère sportif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 497.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	77 289.00 €
R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 730.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 730.00 €
R-7473 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 293.00 €
R-74758 : Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-74832 : Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 070.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 363.00 €
R-7758 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 139.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 139.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 900.00 €	140 270.00 €	0.00 €	136 370.00 €

INVESTISSEMENT				
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 265.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 265.00 €
R-1323-271 : TERRAIN DES NAIADES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-1323-97079 : ACHAT DE TERRAINS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
R-1323-97093 : TRAVAUX DE BATIMENTS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 757.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 757.00 €
R-1641-224 : TERRASSES CASINO	0.00 €	0.00 €	0.00 €	818.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

33514 Code INSEE	MAIRIE DE SOULAC SUR MER COMMUNE DE SOULAC BUDGET PRINCIPAL M14	DM n°3 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-1641-225 : CASINO	0.00 €	0.00 €	0.00 €	89 323.00 €
R-1641-258 : ENVIRONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	305 103.00 €
R-1641-266 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 506.00 €
R-1641-2691 : COMMUNICATION	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 244.00 €
R-1641-97096 : MATERIEL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	102 484.00 €
R-1641-97093 : TRAVAUX DE BATIMENTS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	711 385.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 317 863.00 €
D-2031-224 : TERRASSES CASINO	3 592.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-271 : TERRAIN DES NAIADES	0.00 €	13 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-97093 : TRAVAUX DE BATIMENTS	67 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-226 : VOIRIE	720.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-97096 : MATERIEL	0.00 €	3 415.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	71 312.00 €	16 815.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582-226 : VOIRIE	0.00 €	4 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582-266 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	94 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	98 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-229 : INSTALLATIONS SPORTIVES	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-97093 : TRAVAUX DE BATIMENTS	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-97093 : TRAVAUX DE BATIMENTS	0.00 €	19 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-229 : INSTALLATIONS SPORTIVES	86 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-262 : RESTAURATION BASILIQUE	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-97093 : TRAVAUX DE BATIMENTS	0.00 €	56 520.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2163-2691 : COMMUNICATION	0.00 €	19 296.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2163-97096 : MATERIEL	0.00 €	96 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-262 : RESTAURATION BASILIQUE	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-97096 : MATERIEL	1 000.00 €	4 920.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-258 : ENVIRONNEMENT	0.00 €	310 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-97096 : MATERIEL	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	126 000.00 €	518 586.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2283-226 : VOIRIE	0.00 €	68 408.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 22 : Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	68 408.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-224 : TERRASSES CASINO	0.00 €	36 407.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-225 : CASINO	0.00 €	99 923.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-262 : RESTAURATION BASILIQUE	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-97093 : TRAVAUX DE BATIMENTS	0.00 €	680 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-226 : VOIRIE	0.00 €	71 858.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-241 : ENFOUISSEMENT RESEAU FRANCE TELECOM	0.00 €	1 240.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

33514 Code INSEE	MAIRIE DE SOULAC SUR MER COMMUNE DE SOULAC BUDGET PRINCIPAL M14	DM n°3 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-2315-241 : ENFOUISSEMENT RESEAU FRANCE TELECOM	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 240.00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	25 000.00 €	890 328.00 €	0.00 €	1 240.00 €
Total INVESTISSEMENT	222 312.00 €	1 592 437.00 €	0.00 €	1 370 125.00 €
Total Général	1 506 495.00 €		1 506 495.00 €	

Le Conseil municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 du Budget Principal présentée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-06

Rapporteurs : Monsieur Xavier PINTAT, Maire et Madame Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe

2. Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Décision Modificative n° 3

Des ajustements de crédits sont proposés en dépenses et recettes pour **-10 000,00 €**

FONCTIONNEMENT

Les augmentations et diminutions de crédits s'équilibrent à **- 10 000,00 €**

Dépenses

Augmentation de crédits

Chapitre	Article	Code Service	Désignation	Montant
66	66112	A21	Intérêts courus non échus	5 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement en augmentation				5 000,00 €

Dépenses

Diminution de crédits

Chapitre	Article	Code Service	Désignation	Montant
011	605	E20	Achat d'eau	- 15 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement en diminution				- 15 000,00 €

Recettes

Augmentation de crédits

Chapitre	Article	Code Service	Désignation	Montant
70	704	E20	Travaux	2 000,00 €
	70128	A21	Autres taxes et redevances	2 770,00 €
Total Recettes de fonctionnement en augmentation				4 770,00 €

Recettes

Diminution de crédits

Chapitre	Article	Code Service	Désignation	Montant
70	7011	E20	Vente d'eau	- 14 770,00 €
Total Recettes de fonctionnement en diminution				- 14 770,00 €

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 90 050,00 €

Recettes

Opérations et articles en augmentation

Opération et Chapitre	Article	Désignation	Montant
Subvention du Conseil Départemental de la Gironde			
039 Assainissement collectif	131	Diagnostic permanent du réseau d'assainissement	6 750,00 €
		Réhabilitation du réseau de collecte Boulevard Marsan de Montbrun	79 800,00 €
140 Eau potable	131	Diagnostic système eau potable	3 500,00 €
Total des recettes d'investissement en augmentation			90 050,00 €

Recettes

Opérations et articles en diminution

Opération et Chapitre	Article	Désignation	Montant
039 Assainissement collectif	1641	Emprunt	86 550,00 €
140 Eau potable			3 500,00 €
Total des recettes d'investissement en diminution			90 050,00 €

33514 Code INSEE	MAIRIE DE SOULAC SUR MER EAU ASSAINISSEMENT	DM n°3 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats d'eau	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7011 : Ventes d'eau	0.00 €	0.00 €	14 770.00 €	0.00 €
R-70128 : Autres taxes et redevances	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 770.00 €
R-704 : Travaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat^o de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	14 770.00 €	4 770.00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 000.00 €	5 000.00 €	14 770.00 €	4 770.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-131-039 : REALISAT RESEAU ASSAINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 550.00 €
R-131-140 : RENFORCEMENT RESEAU EAU POTABLE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 500.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 050.00 €
R-1641-039 : REALISAT RESEAU ASSAINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	86 550.00 €	0.00 €
R-1641-140 : RENFORCEMENT RESEAU EAU POTABLE	0.00 €	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	90 050.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	90 050.00 €	90 050.00 €
Total Général		-10 000.00 €		-10 000.00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement présentée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-07

Rapporteurs : Monsieur Xavier PINTAT, Maire et Madame Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe

3. Budget Annexe du Camping Les Genêts : Décision Modificative n° 3

Des ajustements de crédits sont proposés en dépenses et recettes pour **153 700,00 €**

FONCTIONNEMENT

Les augmentations et diminutions de crédits s'équilibrent à 3 700,00 €

Dépenses

Augmentation de crédits

Chapitre	Article	Désignation	Montant
042	675	Valeur comptable des immobilisations cédées	21 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement en augmentation			21 000,00 €

Diminution de crédits

Chapitre	Article	Désignation	Montant
011	62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	9 300,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	8 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement en diminution			17 300,00 €

Recettes

Chapitre	Article	Désignation	Montant
70	7083	Locations diverses	2 000,00 €
77	775	Produit des cessions d'immobilisation	1 700,00 €
Total Recettes de fonctionnement			3 700,00 €

INVESTISSEMENT

Les augmentations et diminutions de crédits s'équilibrent à 150 000,00 €

Dépenses

Augmentation de crédits

Opération	Article	Désignation	Montant
102	2151	Voirie et parking	150 000,00 €
Total des dépenses d'investissement			150 000,00 €

Recettes en augmentation

Chapitre	Article	Désignation	Montant
16	1641	Emprunt	137 000,00 €
040	2135	Cessions d'immobilisations	21 000,00 €
Total Recettes d'investissement			158 000,00 €

Recettes en diminution

Chapitre	Article	Désignation	Montant
021	021	Virement de la section d'exploitation	- 8 000,00 €

33514 Code INSEE	MAIRIE DE SOULAC SUR MER CAMPING LES GENETS	DM n°3 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 3 GENETS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62871 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	9 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7083 : Locations diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 700.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 700.00 €
Total FONCTIONNEMENT	17 300.00 €	21 000.00 €	0.00 €	3 700.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €
R-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €
R-1641-102 : VOIRIE ET PARKING	0.00 €	0.00 €	0.00 €	137 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	137 000.00 €
D-2151-102 : VOIRIE ET PARKING	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	150 000.00 €	8 000.00 €	158 000.00 €
Total Général		153 700.00 €		153 700.00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 du Budget Annexe du Camping Les Genêts présentée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-08

Rapporteurs : Monsieur Xavier PINTAT, Maire et Madame Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe

4. Budget Annexe du Camping Les Oyats : Décision Modificative n° 2

Des ajustements de crédits sont proposés en dépenses et recettes pour **40 000,00 €**

FONCTIONNEMENT

Les augmentations et diminutions de crédits s'équilibrent à 20 000,00 €

Dépenses

Augmentation de crédits

Chapitre	Article	Désignation	Montant
042	6811	Dotations aux amortissements	20 000,00 €
Total augmentation des dépenses de fonctionnement			20 000,00 €

Recettes

Augmentation des Recettes

Chapitre	Article	Désignation	Montant
013	7083	Locations diverses	20 000,00 €
Total augmentation des recettes de fonctionnement			20 000,00 €

INVESTISSEMENT

Les crédits s'équilibrent à 20 000,00 €

Dépenses

Augmentation de crédits

Opération	Article	Désignation	Montant
106	2135	Installations générales, agencements	20 000,00 €
Total augmentation des dépenses de fonctionnement			20 000,00 €

Recettes

Augmentation de crédits

Chapitre	Article	Désignation	Montant
040	2805	Licences, logiciels, droits similaires	800,00 €
	28135	Installations générales, agencements, ...	100,00 €
	28138	Autres constructions	13 300,00 €
	28238	Autres constructions	5 800,00 €
Total augmentation des recettes de fonctionnement			20 000,00 €

33514 Code INSEE	MAIRIE DE SOULAC SUR MER CAMPING LES OYATS	DM n°2 2023
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6611 : Dotations aux amort. des inmos incorporelles et corporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7083 : Locations diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-2805 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	800.00 €
R-28135 : Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
R-28138 : Autres constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 100.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
D-2135-106 : Les Oyats	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total Général		40 000.00 €		40 000.00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du Budget Annexe du Camping Les Oyats présentée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-09

Rapporteur : Madame Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe

B. FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2024

Comme chaque année, une actualisation des tarifs publics est proposée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs 2024 joints en annexe.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-10

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

C. PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE DE LA BASILIQUE

À l'image des années précédentes, il convient de se prononcer sur la participation communale aux frais de chauffage de la Basilique Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres.

Il est proposé de fixer à 1 500,00 € le montant de la participation pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-11

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

D. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU MUSÉE ET DU PALAIS DES CONGRÈS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Palais des congrès et le Musée ont été construits en 1978. Ces bâtiments sont énergivores et ne répondent aux normes d'isolation et de chauffage. De plus, ils ne permettent pas d'assurer le confort des usagers en toutes saisons.

Les travaux sont estimés à 1 053 702,00 € H.T. et comportent :

- La ventilation
- Le chauffage / climatisation
- L'étanchéité et l'isolation des toitures

Le financement de cette opération sera assuré par l'autofinancement, le recours à l'emprunt après déduction des subventions obtenues pour :

Total Dépenses 1 053 702,00 € H.T. soit 1 263 306,20 € T.T.C.

Recettes

Fonds vert sollicité	270 990,30 €
Conseil Départemental de la Gironde	46 800,00 €

Part communale (emprunt et autofinancement)	585 421,20 € H.T. soit 795 025,40 € T.T.C.
---	--

Pour mémoire ces dossiers font l'objet de la D.S.I.L. 2021 :
48 671,00 € pour le musée restant à percevoir (Menuiseries effectuées)
101 819,50 € pour le Palais des congrès (Travaux non démarrés)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la consistance de l'opération,
- Sollicite l'attribution du Fonds Vert et d'une subvention du Conseil Départemental de la Gironde pour cet investissement.

Étant précisé que le financement complémentaire sera assuré par l'autofinancement et le recours à l'emprunt.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-12

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

E. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (PRÊT INTRACTING) AU S.D.E.E.G. POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE 2^{ème} TRANCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans un contexte de réchauffement climatique et de hausse des prix de l'énergie, notre Commune souhaite s'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique.

L'éclairage public représente, en moyenne, 21 % de la consommation toutes énergies confondues et 37 % de la facture électrique.

Certaines installations d'éclairage public sont vétustes et nécessitent des travaux de modernisation afin de diminuer le coût de l'énergie électrique, ainsi que le montant de la redevance d'entretien.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la consistance de l'opération,
- Sollicite l'attribution de la D.S.I.L. 2024 pour cet investissement,

Étant précisé que le financement complémentaire sera assuré par l'autofinancement et le recours à l'emprunt.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-14

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

G. ADMISSION EN NON-VALEUR / DÉLIBÉRATION À PORTÉE GÉNÉRALE

Par délibération du 25 mai 2020, complétée par la délibération du 14 septembre 2022, le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses attributions, conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, permet désormais au Conseil Municipal de déléguer au Maire les décisions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret.

Le décret n° 2023-529 du 29 juin 2023, relatif au seuil plafond des décisions d'admission en non-valeur, a fixé ce seuil à 100,00 € pour les Communes.

Ce décret précise par ailleurs que le Maire rend compte au moins une fois par an de ses décisions au Conseil Municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission, et qu'il tient à la disposition du Conseil les pièces produites par le comptable public.

Cette délégation a pour objet de fluidifier la mise en œuvre de la procédure d'admission en non-valeur pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal approuve cette modification et autorise le Maire à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dans la limite du seuil de 100,00 € par créance.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-15

Rapporteur : Madame Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe

H. APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.1612.1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les dépenses nouvelles d'investissement peuvent être engagées et mandatées par anticipation dans l'attente du vote du Budget 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2023.

Il est proposé de constituer une provision qui permettra d'intervenir immédiatement en cas de besoin.

BUDGET PRINCIPAL

OPÉRATION	DÉSIGNATION	IMPUTATION / MONTANT PROPOSÉ					TOTAL
		2313					
225	Casino	25 000					25 000,00 €
		2031	2135	2151	2152	2315	
226	Voirie	10 000		20 000	50 000	409 345	489 345,00 €

		<i>2315 Passe de la Négade</i>					
229	Installations sportives	21318	2188				
		10 000	<i>Vitres PADEL</i>			10 000,00 €	
258	Environnement	2121	2188				
		5 000	45 000			50 000,00 €	
		<i>Ganivelles, plancher, panneaux plage</i>					
262	Restauration Basilique	21318	2313				
		5 000	6 000			11 000,00 €	
263	Palais des Congrès et Musée	2031	2313				
		12 160				12 160,00 €	
264	Vidéo Protection	2135					
		9 159				9 159,00 €	
266	Eclairage Public	2041582					
		26 900				26 900,00 €	
272	Cimetière	21316					
		4 740				4 740,00 €	
275	Tranche 2 Front de Mer	2031	2313				
		15 000	300 000			315 000,00 €	
		<i>Kiosques, Plantations, Tuteurs, Avenants et solde opération 275</i>					
276	Plan Local d'Urbanisme	202					
		2 135				2 135,00 €	
277	Réaménagement Avenue El Burgo de Osma	2031					
		19 256				19 256,00 €	
278	Réhabilitation d'une friche industrielle	2031	2313				
		1 620	9 730			11 350,00 €	
97070	Achat de Terrains	2031	2111				
		3 125	82 500			85 625,00 €	
97086	Matériel	2051	2162	2183	2184	2188	
		5 346	437	10 000	19 929	38 513	74 225,00 €
		<i>Matériel et mobilier postes de secours</i>					
97093	Travaux de bâtiments	2031	21311	21312	21318		
		23 428	10 000	14 900	65 000		113 328,00 €
		<i>21318 Villa rose mousse et bâtiments communaux</i>					
Total quart de crédits 2024						1 259 223,00 €	

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

OPÉRATION	DÉSIGNATION	IMPUTATION / MONTANT PROPOSÉ	TOTAL
039	Réseau assainissement	2315	
		100 000	100 000,00 €
045	Réservoir Lespine	2156	2315
		1 250	1 250
046	Forage Neyran	2156	
		2 000	
047	Forage RPA	2315	
		275	

051	Château d'eau de l'Amélie	2156				
		1 482				1 482,00 €
103	Station d'Epuration	2156	218			
		8 000	2 500			10 500,00 €
140	Renforcement réseau eau potable	2315				
		50 000				50 000,00 €
160	Matériel Divers	2051	2156	2158	218	
		575	12 500	4 250	6 500	23 825,00 €
Total quart de crédits 2024	190 582,00 €					

BUDGET CAMPING LES OYATS

OPÉRATION	DÉSIGNATION	IMPUTATION / MONTANT PROPOSÉ		TOTAL
106	Les Oyats	2051	2135	
		687	10 000	10 687,00 €
Total quart de crédits 2024				10 687,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-16

Rapporteur : Madame Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe

I. RÉGULARISATION D'ÉCRITURES POUR LE BUDGET DE LA ZONE ARTISANALE

Les comptes 3351 et 3555 n'ont pas été soldés et sont débiteurs respectivement de 109 921,96 € et 8 053,58 €.

Il convient de délibérer afin d'autoriser l'utilisation :

- Du compte 1068 pour régulariser la situation par opération d'ordre non budgétaire (Débit C/1068 et crédit 3351) pour 109 921,96 €.
- Du compte 1068 pour régulariser la situation par opération d'ordre non budgétaire (Débit C/1068 et crédit 3555) pour 8 053,58 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les écritures ci-dessus.

J. PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-17

Rapporteur : Madame Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe

1. Budget Principal

La comptabilisation des créances entre dans l'indice de performance comptable (I.P.C.), nouvel indicateur de mesure de la qualité comptable. Certaines créances ont une origine supérieure à deux ans et sont considérées comme douteuses.

Il convient d'effectuer une provision semi-budgétaire de 235,48 € correspondant à 15 % du montant de ces créances et répartie comme suit :

- Provision pour dépréciation des comptes de débiteurs divers 235,48 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-18

Rapporteur : Madame Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe

2. Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement

La comptabilisation des créances entre dans l'indice de performance comptable (I.P.C.), nouvel indicateur de mesure de la qualité comptable. Certaines créances ont une origine supérieure à deux ans et sont considérées comme douteuses.

Il convient d'effectuer une provision semi-budgétaire de 229,47 € correspondant à 15 % du montant de ces créances et répartie comme suit :

- Provision pour dépréciation des comptes de débiteurs divers 229,47 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-19

Rapporteur : Madame Marie-Dominique DUBOURG, Adjointe

3. Budget Annexe du Camping Les Genêts

La comptabilisation des créances entre dans l'indice de performance comptable (I.P.C.), nouvel indicateur de mesure de la qualité comptable. Certaines créances ont une origine supérieure à deux ans et sont considérées comme douteuses.

Il convient d'effectuer une provision semi-budgétaire de 20,54 € correspondant à 15 % du montant de ces créances et répartie comme suit :

- Provision pour dépréciation des comptes de débiteurs divers 20,54 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

VI- RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-20

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

A. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs de la ville de Soulac-sur-Mer doit faire l'objet d'une modification de postes.

Cette modification répond au statut de la fonction publique territoriale défini par la loi du 26 janvier 1984 et se traduit par les mouvements ci- après :

SUPPRESSIONS DE POSTES

- 2 Agents de Maîtrise Principal
- 1 Agent de Maîtrise
- 1 Gardien Brigadier
- 1 Adjoint Administratif
- 1 Adjoint Technique
- 1 Rédacteur
- 1 Attaché

CRÉATIONS DE POSTES

- 1 Brigadier-Chef Principal
- 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe
- 1 Rédacteur

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-21

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

B. MODIFICATION DE LA CHARTE DU TEMPS DE TRAVAIL

Présentée lors de son élaboration au Comité Technique du 6 décembre 2018, la Charte du Temps de Travail a fait depuis l'objet de modification successives :

- Modification des cycles de travail du service voirie,
- Ajustement des horaires de travail de certains personnels de la Résidence Autonomie,
- Changement des horaires d'ouverture au public du service urbanisme,
- Mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement du service de la police municipale.

Les modifications proposées au Comité aujourd'hui portent sur l'organisation et le fonctionnement du service des services techniques et des services administratifs.

LES SERVICES TECHNIQUES

Actuellement, la charte prévoit un travail en journée continue (6h-13h) pour l'équipe voirie du dernier lundi de mai au lundi suivant le deuxième week-end de septembre.

Afin de répondre aux demandes relatives à la propreté urbaine, notamment sur le nettoyage du centre-ville, et ce compte tenu des travaux préparatoires avant saison et de la fréquentation touristique qui se prolonge, il est proposé de modifier la période de travail en journée continue de la façon suivante pour l'équipe voirie :

Du 1^{er} lundi de mai au 1^{er} lundi d'octobre : 6h-13h

Soit trois semaines supplémentaires en mai pour permettre le nettoyage du centre-ville, préparatifs manifestation du 1^{er} week-end de juin et installation de la plage centrale. Et trois semaines supplémentaires en septembre en lien avec l'affluence touristique.

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Pour mémoire, les services administratifs fonctionnent actuellement sur la base de 4,5 jours du lundi au jeudi (de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30) et le vendredi (de 8h30 à 12h30).

Le service état civil effectue par ailleurs une permanence le samedi matin (de 8h30 à 12h), par roulement, avec compensation d'une demi-journée à la convenance des agents.

Il est proposé pour 2024, à **titre expérimental**, la mise en place d'une variante basée sur une semaine de 4 jours (de 8h45) dans les conditions ci-après :

- Le recours à la semaine de 4 jours se ferait sur la base du volontariat,
- L'agent aurait le choix des 4 jours travaillés (du lundi au vendredi),
- Le choix de l'agent ne pourrait se faire que pour l'année civile (année entière) sans pouvoir être modifié en cours d'année,
- Le recours à cette variante devrait être compatible avec les horaires actuels d'ouverture au public (qui restent inchangés), et plus généralement avec la continuité du service.

Les horaires de travail de la semaine de 4 jours seraient les suivants :

**Du lundi au vendredi
De 8h à 12h15 et de 13h à 17h30**

Pour information, le nombre de jours de congés des agents ayant opté pour la semaine de 4 jours est ramenée à 20 jours/an (au lieu de 22,5).

À l'issue de cette expérimentation, un bilan sera effectué et présenté au Comité Social Territorial.

Le Comité Social Territorial ayant été consulté, le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications proposées.

VII - QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N° 2023-08-22

Rapporteur : Monsieur Xavier PINTAT, Maire

A. AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

Par dérogation au principe du repos dominical, conformément à la Loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron », il est désormais possible au Maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche pour un maximum de 12 dimanches par an par branche d'activité.

La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante (l'article L3132-26 du Code de Travail), après avis du Conseil Municipal.

La demande d'ouverture peut être indifféremment sollicitée par un seul commerçant, une union commerciale, un groupement professionnel et la dérogation s'appliquera à la totalité des établissements qui se livrent dans la commune au même type de commerce.

Cinq des douze dimanches relèvent de l'initiative du Maire. Pour les sept autres, la dérogation doit être accordée après avis conforme de l'E.P.C.I. dont la commune est membre. À défaut d'avis rendu dans les deux mois, celui-ci est réputé favorable.

La dérogation doit également être soumise, pour avis, aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés intéressés. Cet avis ne lie pas le Maire qui reste libre d'accorder sa dérogation.

La Ville a été sollicitée par les supermarchés LIDL et CARREFOUR MARKET pour une autorisation d'ouverture, respectivement aux dates suivantes :

En juillet : les 7, 14, 21 et 28,

En août : les 4, 11, 18 et 25,

Et en décembre : 22 et 29.

La Communauté de Communes Médoc Atlantique et les organisations syndicales ayant été consultées le 16 octobre 2023,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le principe de neuf dérogations au repos dominical pour 2024, pour les dates ci-après :

- Les 7, 14, 21 et 28 juillet, les 4, 11 et 18 août, et les 22 et 29 décembre 2024.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 52

Liste des délibérations de la séance du 18 décembre 2023 :

Numéro	Objet	Sens du Vote
2023-08-01	Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et Informations	Prend Acte
2023-08-02	Fixation de la redevance S.P.A.N.C. 2024	Favorable - Unanimité

2023-08-03	Détermination de la surtaxe Eau et Assainissement 2024	Favorable - Unanimité
2023-08-04	Fixation du prix de l'Eau 2024	Favorable - Unanimité
2023-08-05	Décision Modificative n° 3 du Budget Principal	Favorable - Unanimité
2023-08-06	Décision Modificative n° 3 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement	Favorable - Unanimité
2023-08-07	Décision Modificative n° 3 du Budget Annexe du Camping Les Genêts	Favorable - Unanimité
2023-08-08	Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe du Camping Les Oyats	Favorable - Unanimité
2023-08-09	Fixation des Tarifs Communaux 2024	Favorable - Unanimité
2023-08-10	Participation aux frais de chauffage de la Basilique	Favorable – Unanimité
2023-08-11	Rénovation énergétique du Musée et du Palais des Congrès : Demande de subventions	Favorable – Unanimité
2023-08-12	Demande d'aide financière (Prêt Intracting) au S.D.E.E.G. pour le renouvellement de l'Éclairage Public sur la Commune 2 ^{ème} Tranche : Demande de subventions	Favorable – Unanimité
2023-08-13	Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) : Travaux de réhabilitation du Centre d'Hébergement	Favorable – Unanimité
2023-08-14	Admission en non-valeur / Délibération à portée générale	Favorable – Unanimité
2023-08-15	Application des dispositions de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales	Favorable – Unanimité
2023-08-16	Régularisation d'écritures pour le Budget de la Zone Artisanale	Favorable – Unanimité
2023-08-17	Provision pour créances douteuses : Budget Principal	Favorable – Unanimité
2023-08-18	Provision pour créances douteuses : Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement	Favorable – Unanimité
2023-08-19	Provision pour créances douteuses : Budget Annexe du Camping Les Genêts	Favorable – Unanimité
2023-08-20	Mise à jour du tableau des effectifs	Favorable – Unanimité
2023-08-21	Modification de la Charte du Temps de Travail	Favorable – Unanimité
2023-08-22	Avis sur la demande de dérogation au repos dominical	Favorable – Unanimité

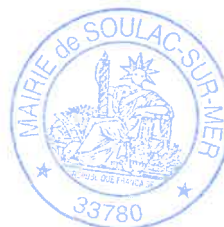
ÉTAIENT PRÉSENTS : Xavier **PINTAT**, Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Ghyslaine **CUNY**, Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ**, Hervé **BLANC**, Agnès **BERGE**, Sylvie **BERTHELEMY**, Jacques **BIBES**, Bernard **PASQUET**, Catherine **THOMPSON**,

Le Secrétaire



Bernard **PASQUET**

Le Maire




Xavier **PINTAT**

TARIFS COMMUNAUUX 2024

CHAPITRE 1

CONDITIONS DE LOCATION

- 1) Les demandes de location ainsi que les réservations d'hébergement doivent être établies sur un imprimé spécifique disponible en Mairie (Service d'Accueil).

Doivent y être obligatoirement précisés :

- ◆ L'identité, l'adresse, le n° ☎ du demandeur,
- ◆ La date d'utilisation de la salle,
- ◆ L'heure précise du début et de la fin de l'utilisation,
- ◆ Le nombre de personnes qui seront accueillies dans les salles,
- ◆ La quantité de matériel nécessaire dans les salles ou équipements (le cas échéant).

- 2) Une location ne peut être consentie qu'après :

- ◆ Remise d'une attestation de responsabilité civile couvrant les risques découlant de l'utilisation,
- ◆ Paiement du tarif correspondant,
- ◆ Dépôt des chèques de caution,
- ◆ Constat des lieux contradictoires à l'entrée et à la sortie.

- 3) La réservation doit être exprimée au moins 5 jours avant leur utilisation effective. Toutefois, les services concernés se gardent le droit d'annuler leur réservation pour motif impérieux de service.

- 4) Les cautions sont restituées par le régisseur dès lors qu'il a été constaté par le service concerné que les salles sont rendues propres, sans détérioration ou dégradation. Dans le cas contraire, le montant des cautions est amputé à due concurrence des frais de dédommagement ou de réparations.

- 5) En cas de mise à disposition gracieuse des salles, les utilisateurs sont tenus d'acquitter, s'il y a lieu, les frais de remise en état des locaux.

- 6) Le paiement des taxes et des locations de l'aérodrome ne doit souffrir aucun retard. En cas de paiement différé, des frais de dossier s'ajoutent au montant dû.

- 7) Pour les foires gastronomiques et artisanales : les emplacements ne doivent en aucun cas excéder :
- 4 mètres de longueur,
 - 4 mètres de largeur.

Les camions ou voitures, servant au transport des produits exposés, doivent, une fois leur déchargement effectué :

- quitter les abords immédiats de la foire,
- se ranger sur les emplacements qui leur sont réservés.

- 8) Les véhicules ne sont pas admis sur la place Nord du marché.

CHAPITRE 2

DROITS ET REDEVANCES POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

I - ÉTALAGE DES COMMERCANTS, RESTAURATEURS, CAFETIERS, GLACIERS, PATISSIERS

	2024
- Place Georges Mandel, Place Jean-François Pintat (du 01/07 au 31/08)	
Droit fixe mensuel au m ²	31,80 €
- Rue de la Plage, et Terrasses Place Aliénor d'Aquitaine	
Droit fixe mensuel au m ²	52,65 €
- Front de Mer, Esplanade des Girondins (entre les rues Amiral Courbet et Fontête)	
Droit fixe annuel par m ²	160,75 €
Droit fixe mensuel par m ²	53,90 €
- Front de Mer (hors Esplanade des Girondins)	
Droit fixe mensuel par m ²	31,80 €
- Toutes les autres rues et places	
Droit fixe mensuel par m ²	17,80 €
Surtaxe pour occupations temporaires nécessitant une autorisation de Travaux ou un permis de construire	
- Esplanade des Girondins	
Droit fixe annuel par m ²	29,05 €
- Tout autre site	
Droit fixe annuel par m ²	15,25 €
- Parking rue Christian Fétis (15 juin/15 septembre)	
Droit fixe (pour une durée de 3 ans)	1 500,00 €
Part variable : 2 % du chiffre d'affaires	2% du CA
- Emplacement Parcelle AT58 (du 1er juin au 30 septembre)	
Droit fixe	8 000,00 €
Part variable : 2 % du chiffre d'affaires	2% du CA
II - MARCHÉ COUVERT	
Droit fixe annuel par m ²	153,75 €
Collecte des déchets (sauf carton et polystyrène) / redevance annuelle par banc	14,47 € / m ²
Parking place Sud du marché pour poissonniers titulaires d'un banc	137,50 €
III - INDUSTRIELS FORAINS	
PLACE GEORGES MANDEL (du 01/07 au 31/08)	
Emplacement sur surface carrelée	
Droit fixe mensuel par m ²	41,45 €
PLACE ALIENOR D'AQUITAINE	
Droit fixe mensuel par m ²	41,45 €
IV - MARCHANDS FORAINS	
PLACE NORD (du 01/07 au 15/09)	
Tarif à la demi-journée par mètre linéaire	4,79 €
PLACE SUD	
Tarif à la demi-journée - Par mètre linéaire de surface occupée	2,35 €
MARCHÉ DE L'AMÉLIE	
Tarif à la demi-journée - Par mètre linéaire de surface occupée	2,35 €
V - FOIRES GASTRONOMIQUES ET ARTISANALES	
Par journée (emplacement de 16 m ²)	72,40 €
Supplément par module et par foire	62,10 €
Supplément par nocturne	62,10 €
VI - MARCHÉ DES SAVEURS	
PLACE ALIENOR D'AQUITAINE (juillet/août)	
Tarif annuel - autorisation sur 3 ans (2022/2023/2024)	
Redevance fixe	4 000,00 €
Part variable : 2 % du chiffre d'affaires	2% du CA
VII - PETIT TRAIN ROUTIER	
Par ensemble routier - forfait annuel	1 369,05 €

VIII - CAMIONS DE VENTE (hors alimentaire)	
Place du SOUVENIR FRANÇAIS	
Forfait pour la matinée	155,75 €
IX - PLACE DES ARROS	
1) Installations de 300 à 500 m ² / jour	353,85 €
2) Installations de plus de 500 m ² /jour	565,85 €
3) Installations de moins de 300 m ²	
- Le premier jour	247,70 €
- Journées suivantes par jour	180,20 €
X - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - ACTIVITÉS SPORTIVES	
1 - STADES	
• Manifestations sportives à but non lucratif, organisées par :	
- Associations et Clubs Sportifs Soulacais	GRATUIT
• Manifestations sportives à but lucratif, organisées par :	
- Associations et Clubs Sportifs Soulacais :	
Prix par jour	386,45 €
Caution par équipement	386,45 €
- Associations et Clubs Sportifs Extérieurs :	
Prix par jour	642,10 €
Caution par équipement	642,10 €
Caution clef	25,95 €
• Stages payants, prix par heure	130,60 €
2 - GYMNASSE	
Manifestations sportives organisées par :	
- Clubs Sportifs Soulacais	GRATUIT
- Associations et Clubs Sportifs Extérieurs :	
Prix par jour	1 171,60 €
Prix par demi-journée	585,80 €
Caution salle	585,80 €
Caution clé	29,05 €
3 - DOJO	
- Prix par jour	116,40 €
- Prix par demi-journée	58,35 €
- Prix par semaine	728,50 €
Caution salle	728,50 €
Caution clé	29,05 €
4 - TENNIS MUNICIPAUX DE LA FORÊT	
Prix par heure	
Terre Battue et court couvert - Tickets orange -	13,00 €
Green Set - Tickets roses -	10,00 €
Green Set Groupes (prix unitaire, vendus par 10) - Tickets jaune -	9,00 €
Green Set invités des adhérents du Tennis Club Soulacais	
Pour un invité	4,50 €
Pour deux ou plusieurs invités	9,00 €
Éclairage (couvert - extérieur)	4,50 €
Éclairage club - Tickets vert -	1,50 €
Professeur (agrée par la Mairie)	
Forfait annuel (du 1er /09 au 31/08)	3 600,00 €
(Pour les courts 1 et 2 à l'année, et le 14 sauf juillet /août)	
Location, de court de beach tennis	
½ heure avec ou sans matériel - Tickets beach orange -	5,50 €
Location court de Padel par personne (sans matériel)	
Adhérents au Tennis Club - Carte annuelle	40,00 €
Non-Adhérents (location 1 heure 30)	7,00 €
Location de matériel (la raquette)	
Adhérents ou non-adhérents au Club	2,00 €
5 - MINI-GOLF	
La partie (par personne)	5,00 €

6 - CAP 33

A/ - POUR LES FAMILLES ET INDIVIDUELS DE + DE 15 ANS

1. Activités "Découverte"		GRATUIT
2. Mini-stages :	Par séance	4,50 €
Forfait (fitness, musculation, ...)	Les 5 séances	20,00 €
	Les 10 séances	30,00 €
	Les 20 séances	55,00 €
	Les 30 séances	70,00 €
Surf, sauvetage côtier, longe côte,	Par séance	10,00 €
Yoga	Par séance	10,00 €
3. Tournois :		
Les dimanches	Par inscription	GRATUIT
La semaine	Par inscription	GRATUIT

B/ - JUNIOR 10 / 14 ANS

1. Activités "Découvertes" :		GRATUIT
2. Tournois	Par inscription	GRATUIT
3. Activités avec prestataire extérieur (surf) à partir de 10 ans (sauvetage côtier/longe côte) à partir de 8 ans	Par inscription	10,00 €

C/ - LEÇONS DE NATATION

o Tarif réduit	La leçon	8,50 €
	Les 10 leçons	60,00 €
o Tarif normal	La leçon	10,00 €
	Les 10 leçons	87,00 €

7 - CENTRE MUNICIPAL CULTUREL ET SPORTIF (à effet rentrée 2024)

INTITULÉ	TARIFS 2024	
1/ Adhésion (payable à l'inscription)		
A) Adhésion + 6 ans (1 ou 2 activités)		
1 ^{ère} adhésion	42,60 €	
2 ^{ème} adhésion	38,90 €	
3 ^{ème} adhésion	37,40 €	
les suivantes	32,00 €	
B) Adhésion + 6 ans (3 activités et +)	52,20 €	
2 ^{ème} Adhésion et suivantes	46,20 €	
C) Adhésion "Junior" - 6 ans		
1 ^{ère} Adhésion	21,50 €	
2 ^{ème} Adhésion et suivantes	18,75 €	
D) Animateurs bénévoles section	Gratuité carte adhésion pour leur section	
2/ Entrées aux manifestations organisées par le CMCS		
Droit d'entrée adulte	4,00 €	
Droit d'entrée enfant	2,00 €	
3/ Suppléments par section	Abonnement annuel (paiement au comptant à l'inscription)	Abonnement mensuel (sur 10 mois par prélèvement)
Badminton	28,00 €	Pas d'abonnement mensuel
Basket	40,00 €	
Dessin	156,00 €	15,60 €
Danse (street dance)	135,00 €	13,50 €
Entretien et remise en forme	141,00 €	14,10 €
Gym. Volontaire enfants	95,00 €	9,50 €
Judo		
Eveil	57,00 €	5,70 €
1 ^{er} judokas, + 6 ans, ados et adultes	76,00 €	7,60 €
2 ^{ème} judokas, + 6 ans, ados et adultes	70,00 €	7,00 €
Karaté	66,00 €	6,60 €
Musculaton	86,00 €	8,60 €
Peinture sur soie	29,00 €	Pas d'abonnement mensuel
Adhésion Sport +	22,00 € 19,00 € (2ème enfant)	Pas d'abonnement mensuel
4/ Tickets		
Ticket sport	5,00 €/ticket	
Ticket culture	5,00 €/ticket (limité à 2 tickets pour l'année 2024)	
Ticket sport ados vacances (à effet de janvier 2024)	5,00 €/ticket	
Sports ados vacances (10/16 ans) 10 ados mini pour déclencher le stage capacité max 15 ados du lundi au vendredi que les après-midi	30,00 €/semaine (adhérent au CMCS saison en cours)	40,00 €/semaine (non adhérent au CMCS saison en cours)
Stage Fitness Pass (à partir de 16 ans) 10 personnes mini pour déclencher le stage	5,00 € pour 2h (adhérent au CMCS saison en cours)	8,00 € pour 2h (non adhérent au CMCS saison en cours)

XI - AÉRODROME	2024
A - REDEVANCES ABRI	
1) Activité de Loisirs	
- A la journée	4,00 €
- Au mois	80,00 €
- A l'année	850,00 €
2) Activité commerciale	
- A la journée	5,00 €
- Au mois	104,00 €
- A l'année	1 105,00 €
3) Association Aéroclub de Royan Côte de Beauté	
- Dans le cadre de la convention de mise à disposition du club house et du hangar	Gratuit
B - REDEVANCE AUTRE	
1) Remorquage banderoles aériennes	
- Forfait pour 3 mois (hors taxes)	150,00 €
C - CARBURANTS (prix en fonction de l'évolution des coûts d'achat)	
Le prix du JET A1 est défini comme suit :	
- Prix du litre T.T.C. : hors T.I.C. =	
(prix d'achat au litre H.T. + marge fixe au litre 0,15 €) + T.V.A.	
- Prix du litre T.T.C. avec T.I.C. =	
(prix d'achat + marge fixe au litre 0,15 € + TIC par litre 0,302 €) + T.V.A.	
Le prix de l'essence aviation 100 LL est défini comme suit :	
- Prix du litre T.T.C. : hors T.I.C. =	
(prix d'achat au litre H.T. + marge fixe au litre 0,113 €) + T.V.A.	
- Prix du litre T.T.C. avec T.I.C. =	
(prix d'achat + marge fixe au litre 0,113 € + TIC par litre 0,359 €) + T.V.A.	

XII - LOCATION DES SALLES

Les associations soulacaises bénéficient de 3 locations de salles gratuites par an **2024**

1 - PALAIS DES CONGRÈS

- Eclairagiste ou Technicien Audiovisuel :	50,65 €
- La salle sans chauffage et sans office :	
Prix par jour	633,90 €
Caution Salle	633,90 €
Caution Clé	25,30 €
- La salle sans chauffage et avec office :	
Prix par jour	824,10 €
Caution Salle	1 267,95 €
Caution Clé	25,30 €
- La salle avec chauffage et sans office :	
Prix par jour	824,10 €
Caution Salle	633,40 €
Caution Clé	25,30 €
- La salle avec chauffage et avec office :	
Prix par jour	1 015,25 €
Caution Salle	1 267,95 €
Caution Clé	25,30 €
- La salle sans chauffage et sans office :	
Prix par week-end (3 jours)	1 141,40 €
Caution Salle	633,40 €
Caution Clé	25,30 €
- La salle sans chauffage et avec office :	
Prix par week-end (3 jours)	1 331,35 €
Caution Salle	1 267,95 €
Caution Clé	25,30 €
- La salle avec chauffage et sans office :	
Prix par week-end (3 jours)	1 331,35 €
Caution Salle	633,40 €
Caution Clé	25,30 €
- La salle avec chauffage et avec office :	
Prix par week-end (3 jours)	1 521,30 €
Caution Salle	1 267,95 €
Caution Clé	25,30 €

NOTA : La location de l'office sera autorisée sous réserve que son utilisation soit confiée à un traiteur agréé.

2024

2 - SALLE SOCIOCULTURELLE

- La salle sans chauffage ou sans climatisation par jour	310,65 €
- La salle avec chauffage ou climatisation par jour	435,00 €
Caution Salle	310,65 €
Caution Clé	25,30 €
- La salle pour Assemblée Générale des Syndics (installation et ménage compris)	114,85 €

3 - SALLE NOTRE-DAME**Associations locales**

- La salle sans chauffage par jour	315,30 €
- La salle avec chauffage par jour	371,60 €
Caution Salle	315,30 €
Caution Clé	28,10 €
- La salle pour Assemblée Générale des Syndics (installation et ménage compris)	123,95 €

Expositions, ventes diverses, service traiteur, toutes manifestations payantes et utilisation par une société à but lucratif

- La salle,	
Prix par jour	496,85 €
Caution Salle	496,85 €
Caution Clé	27,60 €

4 - CENTRE D'HÉBERGEMENT

- Location par personne et par jour / Chambre	20,50 €
- Location par personne et par jour pour les groupes à partir de 10 personnes	15,60 €
Caution clef	20,00 €
Caution nettoyage	65,00 €
- Location salle verte,	
Prix par jour	295,00 €
Caution salle	295,00 €
Caution pour location groupes dans bâtiment (nettoyage)	200,00 €
- Emplacement Tente - Caravane / jour / saison	19,00 €

5 - CLUB HOUSE TENNIS DE LA FORÊT

- La salle,	
Prix par jour	252,15 €
Caution Salle	252,15 €
Caution Clé	25,30 €

6 - PRÊT DE MATÉRIEL

Forfait pour prêt de plateaux, tréteaux, tables et chaises sur la commune	60,95 €
Forfait pour prêt de plateaux, tréteaux, tables et chaises hors de la commune	121,85 €

XIII - VOIRIE (DÉPÔT DE MATÉRIAUX - ÉCHAFAUDAGES)

1 - Rue de la Plage - Place Georges Mandel - Esplanade des Girondins	
Droit fixe mensuel pour toutes surfaces jusqu'à 10 m ²	73,10 €
Droit supplémentaire mensuel par m ² en sus des 10 m ²	12,15 €
2 - Autres rues	
Droit fixe mensuel pour toutes surfaces jusqu'à 10 m ²	41,45 €
Droit supplémentaire mensuel par m ² en sus des 10 m ²	7,90 €

XIV - CONCESSIONS FUNÉRAIRES

1 - Concessions funéraires (durée 50 ans) par m ²	103,30 €
2 - Dépotoire :	
- par jour pendant les trois premiers mois	2,05 €
- par jour au-delà du 3 ^{ème} mois sans excéder une année	2,60 €
3 - Columbarium :	
Durée des concessions	
- 15 ans	571,20 €
- 30 ans	952,45 €

CHAPITRE 3

TARIFS DIVERS

XV - EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SOCIAUX	2024
1 - GARDERIE	
ouverte : lundi, mardi, jeudi, vendredi	Tarif la journée 1,50 €
Payante à partir de 6 ans (avec gratuité pour le 3 ^{ème} enfant et suivants)	
Gratuite pour les enfants de moins de 6 ans	
Garderie du vendredi (<i>en lieu et place du T.A.P.</i>)	GRATUIT
2 - RESTAURANT SCOLAIRE	
Le repas facturé aux familles	2,65 €
Le repas facturé à la commune par le Collège	3,13 €
XVI - PARKINGS	
Les Automatisés	
<i>Conformément à l'article L.113-7 du Code de la Consommation</i>	
Parking de la Baleine et Place Aliénor d'Aquitaine	
1 ^{ère} heure	GRATUIT
A partir de la 2 ^{ème} heure par 1/4 heure avec un maximum de 20,00 €/24h	0,40 €
Ticket perdu : non remboursable	20,00 €
Autres	
Parking de l'Oasis	GRATUIT
Parking du Signal	GRATUIT
XVII - DIVERS	
Sanitaires publics	
Place Aliénor d'Aquitaine, Place de la Baleine, Parking Lafayette, Plage Centrale, Gare et Amélie	
Tarifs	0,30 €
Plage centrale (tarifs réduits)	
Groupe enfants jusqu'à 15 ans accompagnés (réduction de 50 %)	0,15 €
Copies, reproduction ...	
Ces tarifs sont applicables sur tous les appareils qui dépendent de la Mairie	
Photocopies :	
Noir et Blanc : A4	1,00 €
A3	2,00 €
Couleur : A4	1,35 €
A3	2,50 €
Reproduction de documents administratifs (loi n° 78-753 du 17/07/1978)	
A4 noir et blanc	0,18 €
Cd-rom	2,75 €
Autres reproductions :	
Listes électorales : Jeu d'étiquettes (papier)	20,80 €
Plan Local d'Urbanisme	
version couleur (l'exemplaire TTC)	125,30 €
version noir et blanc (l'exemplaire TTC)	62,20 €
Aire d'accueil camping-car	
Du 01/10 au 31/05	
24 heures (eau, électricité et vidange inclus)	11,50 €
Du 01/06 au 30/09	
24 heures (eau, électricité et vidange inclus)	13,00 €
Pour une durée maximum de 5 heures (eau, électricité et vidange inclus)	5,50 €
<i>Auxquels s'ajoutent la taxe de séjour de 0,80 € par personne de + de 18 ans et par tranche de 24 heures</i>	
Mise à disposition de bennes uniquement pour les déchets verts :	
Pour une durée de 48 heures	61,20 €
Riverains/accès rue piétonne	
Bip supplémentaire	71,40 €

XVIII - ACTIVITÉS ET SPECTACLES CULTURELS

Entrée Musée d'Art et d'Archéologie	3,00 €
Pour les scolaires, ou les étudiants sur présentation de carte	GRATUIT
Tarifs d'entrée pour les spectacles culturels	
Plein tarif	12,00 €
Réduit (enfant < 12 ans)	6,00 €
Tarifs d'entrée pour les spectacles dédiés aux enfants	
Tarif adulte accompagnant	5,00 €
Tarif enfant	5,00 €
Tarif groupe enfants de 5 ou plus (par enfant)	2,50 €
Tarif Concert Place de la Basilique	
Billetterie	12,00 €
Activités et spectacles culturels	
Catalogue des Œuvres du Musée	
Intitulé "invitation au regard" l'unité	12,00 €
Exemplaire offert "invitation au regard"	GRATUIT
au titre de la promotion du Musée	
Spectacle Miss France	
Entrée	
- Table	
↳ Adultes avec 1 boisson incluse (hors boisson alcoolisée)	20,00 €
↳ Enfants - jusqu'à 12 ans inclus - avec 1 boisson incluse	12,00 €
↳ 1 table de 6 personnes avec 1 ble de champagne	100,00 €
- Balcon	
↳ Adultes et enfants	10,00 €
Vente de produits	
- Champagne (la bouteille 75 cl)	30,00 €
- Champagne (la 1/2 bouteille 37,5 cl)	20,00 €
- Coupe de Champagne	7,00 €
- Cidre brut (la bouteille 75 cl)	11,00 €
- Coca, Orangina, Schweppes, Perrier, Jus de fruits, Bières ...	3,50 €
- Eau minérale (0,33 cl)	2,00 €
- Petits assortiments salés	2,00 €

XIX - VISITES GUIDÉES**Découverte de la Basilique et des Villas**

Tarif plein	7,00 €
Tarif réduit (<i>Handicapés, groupe de + de 10 personnes</i>)	6,00 €
Tarif enfant (<i>Enfant de 6 à 12 ans</i>)	4,00 €
Tarif enfant de - de 6 ans	Gratuit

Le Patrimoine de la Belle Époque

Tarif plein	7,00 €
Tarif réduit (<i>Handicapés, groupe de + de 10 personnes</i>)	6,00 €
Tarif enfant (<i>Enfant de 6 à 12 ans</i>)	4,00 €
Tarif enfant de - de 6 ans	Gratuit

Visite énigme : Les trésors de Soulac-sur-Mer

Tarif plein	7,00 €
Tarif réduit (<i>Handicapés, groupe de + de 10 personnes</i>)	6,00 €
Tarif enfant (<i>Enfant de 4 à 12 ans</i>)	4,00 €
Tarif enfant de - de 4 ans	Gratuit
Groupes Scolaires - accompagnant	Gratuit

Plein phare sur Soulac

Tarif plein	7,00 €
Tarif réduit (<i>Handicapés, groupe de + de 10 personnes</i>)	6,00 €
Tarif enfant (<i>Enfant de 6 à 12 ans</i>)	4,00 €
Tarif enfant de - de 6 ans	Gratuit

Visite sensorielle entre dunes et forêt

Tarif plein	3,00 €
Tarif enfant (<i>à partir de 5 ans</i>)	3,00 €

Visite de la Ville et dégustation de vin

Tarif plein	8,00 €
Tarif réduit (<i>Handicapés, groupe de + de 10 personnes</i>)	7,00 €
Tarif enfant (<i>Enfant de 5 à 12 ans</i>)	5,00 €
Tarif enfant de - de 5 ans	Gratuit

Visite de la Ferme aquacole de Neyran*au lieu de Visite de la Ferme de Paladon et dégustation d'huîtres*

Tarif plein	9,00 €
Tarif enfant (<i>Enfant de 5 à 12 ans</i>)	5,00 €
Tarif enfant de - de 5 ans	Gratuit

Visite des bunkers

Tarif plein	7,00 €
Tarif réduit (<i>Handicapés, groupe de + de 10 personnes</i>)	6,00 €
Tarif enfant (<i>Enfant de 6 à 12 ans</i>)	4,00 €
Tarif enfant de - de 6 ans	Gratuit

L'Amélie, visite de la chapelle et ses environs

Tarif plein	6,00 €
Tarif réduit (<i>Handicapés, groupe de + de 10 personnes</i>)	5,00 €
Tarif enfant (<i>Enfant de 6 à 12 ans</i>)	3,00 €
Tarif enfant de - de 6 ans	Gratuit

Les huîtres du Médoc de port en port

Tarif plein	19,00 €
Tarif enfant (<i>Enfant de 5 à 12 ans</i>)	14,00 €
Tarif enfant de - de 5 ans	Gratuit

XX - TÉLÉSURVEILLANCE**(application de l'indice du coût de la construction)**

Particuliers / Mois (Soit pour l'année 2024 : 549,467 €)	} Pour information	45,79 €
Professionnels / Mois (Soit pour l'année 2024 : 732,616 €)		61,05 €

CHAPITRE 4

CAMPING LES OYATS - TARIFS H.T. 2024

	2024
II - CAMPINGS	
HÔTEL DE PLEIN AIR : LES OYATS - LES OYATS SUD	
A) - LOCATION EMPLACEMENT PAR NUIT	
1 - HAUTE SAISON	
Du 13/07 au 23/08	
Emplacement sans électrifié	24,00 €
2 - MOYENNE SAISON	
Du 08/06 au 12/07 et du 24/08 au 06/09	
Emplacement sans électrifié	19,55 €
3 - BASSE SAISON	
Du 1/04 au 7/06 et du 7/09 au 30/09	
Emplacement sans électrifié	15,91 €